

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : VAN DER YEUGHT Alexandre
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 51 Rue Impasse DUMETZ
Commune TOULON Code postal 83000
Nature des activités : Suivi de mortalité aviaire et chiroptérologique sur le parc éolien d'Artigues-Ollières (Var)
Qualification : Chargé d'étude naturaliste à la LPO PACA

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Oiseaux (toutes espèces)	inconnue	Cadavres ou individus blessés	Individus sauvages entrés en collision avec les éoliennes
B2 Chauves-souris (toutes espèces)	inconnue	Cadavres ou individus blessés	Individus sauvages entrés en collision avec les éoliennes
B3			
B4			
B5			

(1) sexe, signes particuliers des spécimens

(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...

(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport : Les cadavres d'oiseaux collectés seront stockés dans un congélateur pour autopsie par un vétérinaire. Les cadavres de chauves-souris seront stockés en congélateurs en attendant d'être récupérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA en charge de l'étude chiroptérologique. En cas de découverte d'un individu blessé, il faudra pouvoir le transporter au cabinet vétérinaire le plus proche afin qu'il puisse être soigné. Un transport au Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage de Buoux pourrait être également à envisager pour permettre d'apporter les soins appropriés aux éventuels individus blessés.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT ***D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART**

Nom et Prénom : VAN DER YEUGHT Alexandre
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Artigues et Ollières Code postal 83560 et 83470
Elevage d'agrément
Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente
Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom : VAN DER YEUGHT Alexandre

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Artigues et Buoux Code postal 83560 et 84480

Elevage d'agrément Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Les cadavres découverts au pied des éoliennes seront stockés dans un congélateur mis à disposition par le développeur éolien en attendant une expertise vétérinaire attestant la cause de la mort. En cas d'animal blessé (Oiseau ou Chauve-souris), l'individu sera conduit au cabinet vétérinaire le plus proche (Saint-Maximin-la-Sainte-Baume) ou au centre de sauvegarde de la faune sauvage de Buoux (84) selon son état.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : < 1h

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... : Une simple caisse en carton sera utilisée pour transporter les cadavres découverts. Une caisse en carton distincte de la première sera utilisée en cas d'animal blessé. Cette caisse mesurera au moins 60 cm x 50 cm pour permettre le transport d'oiseaux de grande taille si besoin (rapace). Cette caisse sera perforée de trous d'aération pour permettre à l'animal de respirer durant le transport. La température dans la voiture sera ambiante.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : Du 01/12/2020 au 31/12/2040 (période du suivi de mortalité éolienne)

ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT*

Formation initiale en biologie animale Préciser : Licence de Biologie (Université de Toulon), Licence de Biologie des Populations et des Ecosystèmes (Aix-Marseille Université), Master en écologie (Aix-Marseille Université)

Formation continue en biologie animale Préciser :Autre formation Préciser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à TOULON

le 20/11/2020

Votre signature 